

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
**COMMUNE DE MONTBOUY**

**CONVOCATION DU 11 Mars 2008**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal pour le quinze mars 2008 à quinze heures.

Le Maire,

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 mars 2008.**

L'an deux mille huit, le quinze mars à quinze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Annie GUET, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : M.M. BOSCARDIN Yves, KUNTZ Jean-Pierre, BEETS Jean-Claude, DOREAU Christophe, Mmes CORBY Christiane, PAVOL Nicole, M. PRIAULT Sébastien, Mme BOUBE Marie, M. GARREAU Sébastien, Mlle TUISAT Emmanuelle, Mme RODRIGUEZ-BESSON Nicole, M.M. GAUVIN Patrice, DALLOYAU Jacques, ROUBEYRIE Olivier, Mlle FREMY Agathe dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. KUNTZ Jean-Pierre absent et excusé a donné pouvoir à M. BOSCARDIN Yves.

Mme PAVOL Nicole, doyenne d'âge a pris ensuite la présidence.

M. PRIAULT Sébastien, est choisi secrétaire de séance.

Élection du Maire -

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.122.4, L. 122.5 et L. 122.8 du Code des Communes a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 122.4 du code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 1

Majorité absolue : 8

A obtenu : - M. BOSCARDIN Yves : quatorze voix

M. BOSCARDIN Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Création de postes d'adjoints -

Le conseil municipal, en vertu de l'article L 2122.2 du code général des collectivités territoriales a décidé à l'unanimité de créer 4 postes d'adjoints au maire.

Élection des Adjoints -

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du premier adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 1

Majorité absolue : 8

A obtenu : - M. BEETS Jean-Claude : quatorze voix,

M. BEETS Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du deuxième adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 2

Majorité absolue : 7

A obtenu : - M. KUNTZ Jean-Pierre : treize voix

M. KUNTZ Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du troisième adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 0

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - Mme PAVOL Nicole : dix voix,

- Mme BOUBE Marie : cinq voix

Mme PAVOL Nicole ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du quatrième adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 3

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : - M. GAUVIN Patrice : onze voix,

- Mme BOUBE Marie : une voix

M. GAUVIN Patrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

#### Délégations consenties au maire –

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007–Art.13,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de donner délégation au maire afin :

1° d'Arrêter et Modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° de Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voiries, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3° de Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4° de Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

5° de Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6° de Passer les contrats d'assurance,

7° de Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8° de Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal,

9° de Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

10° de Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros,

11° d'Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

12° de Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

13° d'Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal,

14° de Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal,

15° de Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

16° de Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

17° d'Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

18° de Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

19° de Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

20° de Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un construction participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

21° d'Exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme,

22° d'Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Indemnité des élus –

Vu la loi du 5 avril 2000 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux modifiant le régime des indemnités des élus et fixant le montant maximal des indemnités,

Vu les élections du 09 mars 2008 et l'élection du Maire et des Adjoints en date de ce jour,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer au maire et aux adjoints, l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique dans laquelle se situe la commune (article L.2123-20-1, I, 2<sup>ème</sup> alinéa du CGCT) soit pour le maire : 31 % de l'indice brut 1015, et pour chacun des adjoints : 8.25 % de l'indice brut 1015.

Séance levée à 16 H 30

Compte rendu affiché le 27 mars 2008 -

Fait et délibéré les un, mois et jours susdits, et ont signé les membres présents.

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
*COMMUNE DE MONTBOUY*

*CONVOCATION DU 22 Mars 2008*

Convocation adressée à chaque conseiller municipal pour le vingt-neuf mars 2008 à quatorze heures.

Le Maire,

***COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 mars 2008.***

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mars à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

Étaient présents : MM. KUNTZ Jean-Pierre, BEETS Jean-Claude, DOREAU Christophe, Mmes CORBY Christiane, PAVOL Nicole, M. PRIAULT Sébastien, Mme BOUBE Marie, M. GARREAU Sébastien, Mlle TUISAT Emmanuelle, Mme RODRIGUEZ-BESSON Nicole, M.M. GAUVIN Patrice, DALLOYAU Jacques, ROUBEYRIE Olivier.

Absente excusée : Mlle FREMY A.  
Pouvoir de Mlle FREMY à M. GAUVIN P.

M. DALLOYAU J. a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour : modification des statuts du C.I.F.A.M.E. Les conseillers acceptent à l'unanimité, d'ajouter ce point.

**- Modification des statuts du CIFAME :**

Il est proposé de ramener de 2 à 1 le nombre des membres titulaires (avec un suppléant) par communes membres du SIVU pour la gestion du CIFAME. Le conseil accepte à l'unanimité

**- Désignation des délégués du conseil municipal dans les organismes extérieurs et les commissions :**

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués des Syndicats :

**Communauté de Communes de Châtillon-Coligny:**

Titulaires : M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Pierre KUNTZ  
Suppléants : M. Jean-Claude BEETS - M. Jacques DALLOYAU

**Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S.) :**

Titulaires : M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Claude BEETS - Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ -  
Mme Emmanuelle TUISAT

**Syndicat Intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne (S.I.V.L.O.) :**

Titulaires : Mme Nicole PAVOL - M. Jacques DALLOYAU  
Suppléant : M. Olivier ROUBEYRIE

**SYNDICAT du CIFAME (Centre Intercommunal d'Apprentis de Montargis et des Environs) :**

Titulaire : M. Sébastien GARREAU  
Suppléant : M. Olivier ROUBEYRIE

**SYNDICAT de PAYS du GATINAIS :**

Titulaire : Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ  
Suppléante : Mme Nicole PAVOL

**SYNDICAT Des EAUX de LA NIVELLE :**

Titulaires : M. Yves BOSCARDIN - M. Patrice GAUVIN - M. Sébastien PRIAULT

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des délégués des Commissions.  
Il est précisé que le Maire et les Adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

**COMMISSION des APPEL D'OFFRES :**

Titulaires : M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Pierre KUNTZ - Mme Marie BOUBE - M. Christophe  
DOREAU  
Suppléants : Mme Nicole PAVOL - M. Jacques DALLOYAU - M. Sébastien PRIAULT

**COMMISSION des FINANCES :**

M. Yves BOSCARDIN (Animateur) - M. Jean-Claude BEETS - M. Jean-Pierre KUNTZ - Mme Nicole  
PAVOL - M. Patrice GAUVIN - Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ - Mme Marie BOUBE -  
Mme Christiane CORBY - M. Jacques DALLOYAU - M. Christophe DOREAU - Mme Agathe FRÉMY -  
M. Sébastien GARREAU - M. Sébastien PRIAULT - M. Olivier ROUBEYRIE - Mme Emmanuelle  
TUISAT

**COMMISSION CHEMINS et TRAVAUX :**

M. Yves BOSCARDIN (Animateur) - M. Jean-Claude BEETS - M. Jean-Pierre KUNTZ - Mme Nicole  
PAVOL - M. Patrice GAUVIN - Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ - Mme Marie BOUBE -  
Mme Christiane CORBY - M. Jacques DALLOYAU - M. Christophe DOREAU - Mme Agathe FRÉMY -  
M. Sébastien GARREAU - M. Sébastien PRIAULT - M. Olivier ROUBEYRIE - Mme Emmanuelle  
TUISAT

**COMMISSION TOURISME-CULTURE-MAISONS FLEURIES :**

M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Claude BEETS - M. Jean-Pierre KUNTZ (Animateur) - Mme Nicole  
PAVOL - M. Patrice GAUVIN - Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ - Mme Christiane CORBY - M.  
Olivier ROUBEYRIE

**COMMISSION FETES-CÉRÉMONIE- -SPORTS-JEUNES :**

M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Claude BEETS - M. Jean-Pierre KUNTZ - Mme Nicole PAVOL -  
M. Patrice GAUVIN - Mme Christiane CORBY - M. Sébastien GARREAU (Animateur) - M. Olivier

ROUBEYRIE

**COMMISSION COMMUNICATION :**

M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Claude BEETS - M. Jean-Pierre KUNTZ - Mme Nicole PAVOL -  
M. Patrice GAUVIN - Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ - Mme Marie BOUBE (Animatrice) -  
Mme Agathe FRÉMY - M. Olivier ROUBEYRIE - Mme Emmanuelle TUISAT

**COMMISSION GESTION de la SALLE SEGESTAE :**

M. Yves BOSCARDIN - M. Jean-Claude BEETS - Mme Nicole PAVOL - Mme Nicole BESSON-  
RODRIGUEZ - Mme Marie BOUBE - Mme Christiane CORBY - M. Jacques DALLOYAU (Animateur)

**COMMISSION RÉVISION LISTE ÉLECTORALE :**

Déléguée de l'Administration : Mme Corinne BEETS  
Délégué du Tribunal : En attente de nomination  
Autres membres : M. Yves BOSCARDIN - Mme Nicole PAVOL - M. Patrice GAUVIN - M.  
Christophe DOREAU - M. Sébastien PRIAULT

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des délégués chargés des relations avec les Associations.

**COMITÉ de FÊTES :**

Mme Emmanuelle TUISAT

**CLUB de L'ÂGE D'OR :**

Mme Christiane CORBY

**LE BROCHET de MONTBOUY/ ASSOCIATION MONTBOVIENNE LOING-AVEYRON :**

M. Sébastien PRIAULT

**CLUB de TENNIS et LOISIRS PETANQUE:**

M. Yves BOSCARDIN

**ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES :**

Mme Emmanuelle TUISAT

**A.S.M.M.C. (ASSOCIATION SPORTIVE MONTBOUY-MONTCRESSON-LA CHAPELLE) :**

M. Patrice GAUVIN

**C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL) :**

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des membres du C.C.A.S. dont 5 membres élus et 5 membres hors conseil :

Le Président : M. Yves BOSCARDIN

Membres titulaires : M. Jean-Claude BEETS - Mme Nicole BESSON-RODRIGUEZ - Mme Christiane CORBY - M. Jacques DALLOYAU - M. Sébastien GARREAU.

Membres extérieurs : M. Jean-François BEZARD, M. Jean-Pierre BURON, Mme Frédérique LEROY, Mme Sophie PRIAULT, M. Olivier VIGNON

**- Indemnités de conseil et de budget du receveur municipal :**

Le conseil décide après en avoir délibéré de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an, ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

**- Renforcement du réseau pour la sécurité incendie :**

Afin de permettre d'augmenter le débit de certaines bornes incendies, il a été demandé une étude du réseau à la D.D.A.F. Après la livraison de l'étude commandée à la D.D.A.F. pour la mise aux normes de la borne incendie n°10 située sur le R.D. 93 et l'angle du chemin du tertre, le conseil municipal s'engage après délibération à mettre en œuvre les travaux de renforcement ou de bouclage nécessaires.

**- Recrutement de personnels temporaires :**

Notre commune recherche un rédacteur afin d'assurer certaines fonctions de secrétaire de mairie. Le poste a été créé par délibération en date du 01 mars 2007.

Le maire propose que dans l'attente de ce recrutement et compte tenu des modifications intervenues dans le conseil municipal, de faire appel à Madame Deniau Cécile, afin d'apporter une aide aux élus. Madame Deniau est titulaire du grade de rédacteur et elle assure à temps complet les fonctions de secrétaire de mairie de la Commune de Saint Germain des Prés.

Cette assistance pourrait être assurée sous la forme d'une activité accessoire correspondant à 4 heures par semaine pour laquelle Madame Deniau serait rémunérée sur la base de l'indice détenu dans son grade de rédacteur (6<sup>ème</sup> échelon - IB 382-IM 352) pour une durée de quelques mois.

Cette activité accessoire n'entraînera pas de nomination de cette personne dans le grade de rédacteur inscrit au tableau des effectifs de la Commune; elle a un caractère précaire pour le fonctionnaire et pour la Commune qui peut y mettre fin sans préavis ni indemnité.

Le conseil accepte à l'unanimité

**- Dégâts des eaux, autorisation de procédure :**

Un dégât des eaux suite à la vidange d'une piscine a été constaté chez M. KLEIN Ph. 23, chemin du Bois Cornu, l'eau qui a inondé sa maison, ayant transité par une parcelle appartenant à la commune. Le maire informe que notre la commune est assurée auprès de la Smacl et qu'une déclaration de sinistre a été effectuée.

Le conseil à l'unanimité autorise le maire à prendre toute décision concernant l'évolution de cette affaire afin qu'elle ne porte pas préjudices à ce nouvel artisan installé depuis peu sur notre commune.



**- Affaires diverses :**

Un compte rendu du conseil d'école et des activités de l'association Chemin'Art-Thé sont lus en séance.

Il est évoqué la mise en place de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2, dans les locaux de notre école pendant la première semaine des vacances de pâques ainsi que celles d'été.

Il est fait lecture d'un courrier de l'association nationale des plaisanciers des eaux intérieures, demandant la mise à disposition gratuite de la salle communale pour l'organisation de son assemblée ainsi que d'un repas. Il est convenu de proposer une remise sur le tarif global, mais pas d'une gratuité complète compte tenu de l'organisation d'une activité de bouche.

Séance levée à 15 H 30

Compte rendu affiché le 14 avril 2008 -

Fait et délibéré les un, mois et jours susdits, et ont signé les membres présents.

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
**COMMUNE DE MONTBOUY**

**CONVOCATION DU 28 Avril 2008**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal pour le deux mai 2008 à vingt heures trente.

Le Maire,

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2008.**

L'an deux mille huit, le deux mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

Etaient présents : M.M. BOSCARDIN Yves, BEETS Jean-Claude, KUNTZ, Jean-Pierre, GAUVIN Patrice, Mme PAVOL Nicole, Mmes BOUBE Marie, CORBY Christiane, Mlle TUISAT Emmanuelle, M.M. DALLOYAU Jacques, PRIAULT Sébastien, ROUBEYRIE Olivier

Absents excusés : M. DOREAU Christophe avec procuration à M. BOSCARDIN Yves  
Mme FREMY Agathe avec procuration à M. GAUVIN Patrice  
M. GARREAU Sébastien  
Mme RODRIGUEZ-BESSON Nicole

Secrétaire de séance : Mme Christiane CORBY

Le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu du 29 Mars 2008 qui est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**Retrait de la délibération du 15 Mars 2008 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire** (Délib N° 2008/05/01)

Le Maire informe l'assemblée que la Sous-Préfecture de Montargis a retourné la délibération du 15 mars 2008 relative aux délégations accordées par le Conseil municipal, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu des délégations n'est pas suffisamment précis au niveau des limites de montant à fixer par le Conseil pour certaines rubriques.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE de retirer la délibération du 15 Mars 2008 relative aux délégations accordées au Maire qui deviendra nulle et non avenue.**

**Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

(Délib N° 2008/05/02)

Vu les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007–Art.13,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de donner délégation au maire afin :

1° d'Arrêter et Modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2° de Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3° de Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4° de Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5° de Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

6° de Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

7° de Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros,

8° d'Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

9° de Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

10° d'Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

11° de Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 600 €,

12° de Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

13° de Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

14° de Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

15° de Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

#### **AVENANT N° AU MARCHE DU PREAU**

**(Délib N° 2008/05/03)**

Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant N° 1 stipulant un report de délai au 05 mars 2008 pour le marché du préau.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE l'avenant N° 1 du Marché E0607 notifiant le report du délai du chantier au 05 mars 2008 pour toutes les entreprises**

**AUTORISE le Maire à signer ce document de marché.**

#### **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

**(Délib N° 2008/05/04)**

A la suite des élections municipales, la Préfecture du Loiret sollicite les communes pour désigner un correspondant défense chargé du lien entre les citoyens français et leur Défense nationale.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

## **NOMME Monsieur Jean-Pierre KUNZ, Correspondant Défense de la Commune**

### **AUTORISATION D'EMPLACEMENT « VENTE DE PIZZAS »**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Monsieur TOUZET, repreneur du camion « vente de pizzas » pour exercer son activité sur la place de l'église le jeudi soir. Le Conseil municipal souhaiterait que cette présence commerciale soit plutôt assurée en début de semaine, lundi ou mardi.

### **AUTORISATION CREATION DE REGIE « GESTION DE LA SALLE SEGESTAE »**

**(Délib N° 2008/05/05)**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'encaisser régulièrement le produit de la location de la salle Segestae et des remboursements lors de dégradations constatées.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'une régie de recettes « gestion de la salle Segestae » pour l'encaissement du produit de la location de la salle Segestae.

### **AUTORISATION CREATION DE REGIE « DROIT DE PLACE-MARCHAND AMBULANT »**

**(Délib N° 2008/05/06)**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des droits de place pour les marchands ambulants.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'une régie de recettes « droit de place-marchand ambulant » pour l'encaissement du produit de ces droits.

### **AUTORISATION CREATION DE REGIE « PHOTOCOPIES FAX DOCUMENTATION »**

**(Délib N° 2008/05/07)**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des photocopies, de l'envoi des fax ou de la documentation.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'une régie de recettes « photocopie, fax et documentation » pour l'encaissement du produit de ces services.

### **VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX – SECTION C – PARCELLE N° 285 ET 286**

Le Maire soumet au Conseil municipal la demande de la propriétaire des parcelles N°284 et 670 du chemin des Vignes qui souhaiterait acquérir la parcelle N° 285, patrimoine communal. Pour les besoins de son activité d'assistante maternelle, cette personne souhaiterait agrandir et clôturer son terrain. Par ailleurs, une demande similaire est formulée par un propriétaire d'un terrain mitoyen de la parcelle N° 286. Afin d'étudier ces propositions d'achat, il est convenu de se renseigner de la valeur de ces terrains auprès du service des domaines ou d'un notaire. Au préalable, il faudra déterminer si ces parcelles font partie du patrimoine privé ou public de la Commune. La décision de cession est reportée à une séance ultérieure.

### **LISTE DE PRESENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

A la demande de la Direction Générale des Impôts, Monsieur Le Maire informe les membres

du conseil municipal qu'il doit établir une liste de vingt-quatre noms de contribuables de la commune, dont quatre personnes domiciliées hors de la commune ainsi que quatre personnes propriétaires de bois. Cinq membres du conseil se portent candidats pour figurer sur cette liste.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Signalétique voirie : Un groupe de travail est mis en place afin de faire l'état des lieux des panneaux de signalisation routière ou d'indication de lieu-dit, afin d'estimer dans un deuxième temps les améliorations à apporter. Cette problématique sera à rapprocher de celle de la communauté de communes dans son ensemble, et y sera évoquée par nos délégués.

Association Jumeaux et plus : Une demande verbale de mise à disposition à tarif réduit de la location de la salle Segestae est présentée pour le mois de décembre. Compte tenu de la demande précoce, que cette association ne possède pas son siège à Montbouy et que la demande n'a pas été confirmée par écrit, le conseil propose de reporter la décision de cession à une séance ultérieure.

Land's Art à Montbouy : Madame Pavol fait part à l'ensemble du Conseil Municipal d'une réunion d'information avec un particulier souhaitant réaliser les 28 et 29 juin, une rencontre d'artistes à son domicile. Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition l'ancien terrain de camping pour stationner quelques voitures, si nécessaire.

Association des Parents d'élèves : Mademoiselle Tuisat relate les difficultés rencontrées, faute de place, par les parents d'élèves pour inscrire les enfants aux centres aérés des communes voisines. Une réflexion avec la communauté de commune ou avec la commune de La chapelle sur Aveyron sera effectuée.

Une sortie vélo de Montbouy à Montcresson sera organisée le dimanche 18 mai au cours de laquelle une étape aux areines sera effectuée.

Local associatif : Le souhait de disposer d'un local de rangement par différentes associations est évoqué. Dans un proche avenir, deux bureaux dans le local technique de la route de GY seront disponibles.

14 juillet 2008 : Le maire présente le devis de la société A.S.E.A. pour la sonorisation du feu d'artifice et l'animation de la soirée dansante. La proposition est retenue.

Commission communication : Madame Boube, animatrice de la commission, convie les membres de cette commission à se réunir le samedi 17 mai de 10 h 00 à 12 h 00 à la mairie.

Séance levée à 23 H 45

Compte rendu affiché le 14 mai 2008

Fait et délibéré les un, mois et jours susdits, et ont signé les membres présents.

***COMPTE RENDU LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2008.***

L'an deux mille huit, le douze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**ENQUÊTE PUBLIQUE – STÉ SANOFI WINTHROP INDUSTRIE A AMILLY : INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUSMISE À AUTORISATION**

Le Maire informe que, dans le cadre d'un projet d'extension des activités de fabrication de produits pharmaceutiques de la Société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE à Amilly, une enquête publique est prescrite du 30 septembre au 31 octobre 2008.

Afin de recevoir les observations, un registre de doléances sera à la disposition du public à la mairie de Montbouy durant toute la durée de l'enquête, et un commissaire enquêteur tiendra des permanences à la mairie d'Amilly.

Enfin, le conseil municipal sera appelé à formuler un avis sur le projet.

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – CLECT**

Le Maire informe que la CLECT a plusieurs missions dont celle de l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les Communes et la Communauté de Communes. Nicole PAVOL et Jacques DALLOYAU ont été désignés respectivement membre titulaire et membre suppléant.

Le Maire précise que le prochain Conseil Communautaire siégera le 22 septembre prochain 18H30, à Montbouy (salle Ségestae).

**COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS – CCID**

Suite aux dernières élections municipales, une nouvelle liste de 16 personnes Contribuables domiciliés à Montbouy, 4 personnes Contribuables non domiciliés et enfin 4 personnes Contribuables propriétaires de bois sera transmise à la CCID.

**SUBVENTION DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE – SSIAD**

Au titre des difficultés financières rencontrées par cette association, il a été décidé de porter la subvention totale de 2008 à 710.00 € (au lieu de 660.48 €), soit l'équivalent d'un euro par habitant.

Sur la demande du conseil municipal, la liste des actions réalisées sur notre commune et le bilan comptable détaillé seront demandés à l'association et mis à disposition.

**LA POSTE : ENVELOPPES TIMBRÉES ET PERSONNALISÉES**

La Mairie va réaliser un tirage d'enveloppes illustrées par des photos ou/et un logo, dont les 2/3 seront mis en vente.

## **LOYER COMMERCIAL ET DE RÉSIDENCE DE L'ÉPICERIE MAG 45**

Suite à la révision triennale et compte tenu de l'augmentation significative du coût de la construction, le montant des loyers mensuels fixés par convention passent de 180.00 € à 209.41 €.

L'abattement de 50 % sur le montant de ces loyers a été reconduit afin de maintenir ce commerce.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **NOUVEAUX HORAIRES DU SECRÉTARIAT**

Le Maire informe des nouveaux horaires du secrétariat, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### **COMPTE-RENDU RÉUNION SPANC DU 28/08/2008**

Suite à la réunion d'information sur le diagnostic des installations d'assainissement non collectif, le Maire informe que peu de propriétaires se sont déplacés et que le coût de la visite de contrôle est mal perçu.

Des demandes d'extension du réseau ont aussi été formulées. Il serait intéressant de reprendre l'étude réalisée en mars 2002 sur le zonage de l'assainissement.

### **COMPTE-RENDU RÉUNIONS SYNDICAT SCOLAIRE**

A la rentrée scolaire, on comptabilise 134 enfants pour les 2 écoles.

Les travaux effectués ont été commentés. Pour La Chapelle sur Aveyron, l'école devrait disposer des nouveaux locaux fin 2008.

Ajustement du tarif du repas au prix de revient, soit 2.88 € au lieu de 2.66 €.

Réflexion sur le fonctionnement de la garderie

### **STATIONNEMENT CENTRE BOURG**

Avec la réfection des ponts, il convient de rappeler, par un affichage (sous forme de plan) chez les commerçants :

- les parkings de stationnement disponibles de part et d'autre des ponts (local technique, parking de la salle Segestae, Chemin des Gravissants, ...)
- d'éviter le stationnement sur la Route de Benne entre le rétrécissement et la Route de Montargis
- l'accès piéton possible sur les ponts.

### **SPORT LOISIRS CULTURE (SLC) DE CHÂTILLON-COLIGNY, SECTION SCRABBLE**

Madame Anicette DAUPHIN a remercié mercredi 10 septembre lors d'un pot de l'amitié, toutes les personnes et les collectivités pour leur donation et leur soutien, à l'occasion de sa participation aux championnats de monde francophone de scrabble.

### **GROUPE DE DISCUSSION EN LANGUE ANGLAIS – CHRISTIAN CORBES**

Ce groupe de discussion, rattaché à l'association « L'Age d'Or » au niveau de l'adhésion, se réunira le mercredi après-midi, salle Segestae. Une publicité sera effectuée.

Le Maire,

Yves BOSCARDIN

Le 16 octobre 2008

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
**COMMUNE DE MONTBOUY**

***COMPTE RENDU LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 octobre 2008.***

L'an deux mille huit, le neuf octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA HALTE GARDERIE DE L'ESPACE COLETTE**

L'Espace Colette abrite une halte garderie parentale gérée par l'association Sports Loisirs Culture (SLC) et qui peut accueillir jusqu'à 16 enfants, et ce, quatre demi-journées par semaine.

Aussi, l'association sollicite une nouvelle fois les collectivités locales afin de l'aider à faire face, dans les années à venir, à d'éventuels nouveaux déficits, lesquels déficits, s'ils ne sont pas couverts, pourraient entraîner la fermeture de la halte garderie.

Ainsi, il est proposé à chaque Commune du Canton de s'engager à participer au financement de la halte garderie de l'Espace Colette pour les exercices 2008/2009 et suivants.

**PROLONGATION DE L'INTERVENTION DE MADAME CÉCILE DENIAU**

Suite à l'arrivée de Mademoiselle Patricia ROBERT au 1<sup>er</sup> septembre sur le poste de secrétaire de mairie, le maire propose de prolonger, en accord avec Madame Cécile DENIAU, secrétaire à St-Germain-des-Près, l'assistance de cette dernière, jusqu'à la fin de la préparation des prochains budgets 2009.

**ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME NATHALIE TANEUX**

Vu la demande d'un congé parental de Madame Cindy DELAMOUR, le maire propose, à compter du 20 octobre 2008, un nouveau contrat au bénéfice de Madame Nathalie TANEUX, au titre d'un remplacement de secrétaire de mairie d'un agent titulaire indisponible.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE (MFR)**

Au titre de l'accueil d'une élève, domiciliée à Montbouy, à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation, à Sainte-Geneviève-des-Bois, en classe d'enseignement agricole, une subvention de 475.00 € sera versée à cet établissement.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ECOLE STE GENEVIÈVE DE GIEN**

Au titre de cet accueil d'une élève, domiciliée à Montbouy, à l'école privée de Ste Geneviève à Gien, en moyenne section, une subvention de 470.00 € sera versée à cet établissement.

**APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2007**

Le Conseil approuve les rapports d'activités 2007 du SPANC, de la 4C, du SMICTOM et du SYCTOM.



## **ETUDE DE DEVIS**

- ↳ Remplacement de l'actuelle chaudière à fuel du logement de la commune, situé au 1 Chemin des Gravissants, par une chaudière murale à gaz basse température.
- ↳ Travaux de façade - volets et fenêtres (intérieur et extérieur) - de l'ancienne mairie.
- ↳ Remplacement du photocopieur du secrétariat de la mairie par un copieur, Imprimante / Scanner.

## **AIDES FINANCIÈRE AUX COMMERCANTS**

Suite à l'arrêt de circulation Centre Bourg, un dispositif d'indemnisation est à l'étude et une commission regroupant différentes structures en cours de création.

Le conseil propose d'adresser aux commerçants et artisans directement riverains des travaux de réfection des ponts, un courrier les informant des intentions de la mairie.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL POUR LE LOIRET - EPFL**

Projet des statuts de l'EPFL qui permettra notamment de constituer des réserves foncières (ou immobilières), pour le compte de ses membres ou de toute personne publique (collectivités), pour mener des projets de développement économique.

### **COMPTE-RENDU DU SALON DE QUIERS DU 02 OCTOBRE 2008 – PATRICE GAUVIN**

Suite à ce salon, proposition d'acquisition d'un pulvérisateur d'une capacité de 70 litres. Ce matériel pourrait être installé sur le mini-tracteur de la commune.

### **ZONE HUMIDE DE LA BORDE**

Compte tenu que les travaux d'aménagement de la rivière sont terminés, le SIVLO souhaiterait passer des conventions avec les propriétaires de terrains situés en zone humide, afin de garantir leur entretien.

### **COMPTE-RENDU RÉUNION DU SYNDICAT DE LA NIVELLE DU 07/10/2008**

La Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DRDAF) a présenté l'étude préliminaire sur le renforcement du réseau et l'amélioration de la protection incendie.

Avec l'aide de la SAUR, une rencontre sur le terrain est à prévoir pour apporter des solutions aux anomalies de débit et des points incendie.

### **ECOLE**

Les membres de la Commission des Travaux se sont rendus à la cantine afin de réfléchir à la possibilité d'agrandissement de la salle principale devenue trop étroite. Projet à mener avec la participation de la DDASS.

Par ailleurs, le conseil d'école est prévu le vendredi 14 novembre 2008.

Le Maire,

Yves BOSCARDIN

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
**COMMUNE DE MONTBOUY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2008.**

L'an deux mille huit, le douze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**INDEMNITÉS FINANCIÈRES POUR LES COMMERÇANTS**

↳ **COURRIER ET DOSSIER DE DEMANDE**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le contenu du courrier qui sera à adresser aux commerçants et artisans versant une taxe professionnelle sur la commune de Montbouy, ainsi que sur le dossier de demande d'indemnités.

↳ **RÈGLEMENT DE LA COMMISSION AMIABLE D'INDEMNISATION**

Charge à cette commission de rédiger le règlement déterminant les règles d'attribution des indemnités qui sera soumis pour approbation lors du plus proche conseil municipal.

**STÉ SANOFI WINTHROP INDUSTRIE A AMILLY**

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUSMISE À AUTORISATION**

Dans le cadre d'un projet d'extension des activités de fabrication de produits pharmaceutiques de la Société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE à Amilly, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet présenté par la société SANOFI WINTHROP INDUSTRIE à Amilly en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension des activités qu'elle exploite sur la zone industrielle.

**REGIE PHOTOCOPIE : TARIFICATION DES COPIES COULEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, de **fixer** le prix des photocopies couleurs : Format A4 à 0.50 € la copie et le Format A3 à 1.00 € la copie

**PRÉSENTATION DES PROJETS DE DIVERS AMÉNAGEMENTS AU CŒUR DE VILLAGE**

Avant de présenter l'ensemble des propositions d'aménagement lors du prochain Conseil Communautaire par Messieurs Yves Boscardin et Jean-Pierre Kuntz, ces derniers souhaitent recueillir l'avis et les commentaires du Conseil Municipal sur les points suivants :

➤ *Route de Gy les Nonais, de Benne, de Montargis, Logements sociaux, Ancien terrain de camping, Abords de la Mairie, Local communal dit « LA GRANGE », Ecluse et Chemin de halage, Lavoir bateau, Enfouissements des lignes électriques*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA 4 C DU 30 OCTOBRE 2008 À DAMMARIE SUR LOING**

Le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil communautaire.

**RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS MÉDICAUX**

Jean-Claude BEETS demande une offre commerciale pour un container de seringues usagées.

**DVD DE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE**

Olivier ROUBEYRIE se charge de réaliser la jaquette.

Le Maire,

Yves BOSCARDIN

DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE CHATILLON-COLIGNY  
**COMMUNE DE MONTBOUY**

L'an deux mil huit, le douze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves BOSCARDIN, Maire.

**AIDE DE FIN D'ANNÉE DITE « ALLOCATION DE NOËL »**

Reconduction de l'attribution de l'allocation de Noël, revalorisée sur la base de l'augmentation de l'indice 100.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE SEGESTAE**

Le règlement a été principalement modifié afin de permettre une location de la salle certains jours réservés jusqu'à ce jour, exclusivement à la municipalité.

**CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal a décidé de créer une nouvelle durée pour caveau cinéraire et de fixer les tarifs des cases au columbarium, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, comme suit :

Caveau Cinéraire	15 ans	310.00 €
Caveau Cinéraire	20 ans	410.00 €

Une commission a été constituée avec l'objectif : la rédaction du règlement municipal du cimetière.

**CIFAME DEVIENT CFA EST-LOIRET**

Le Conseil Municipal accepte le changement de nom du Syndicat Intercommunal dénommé : « Centre de Formation des Apprentis de Montargis et des Environs (CIFAME), par nouvel intitulé : « Centre de Formation d'Apprentis Est-Loiret (CFA EST-LOIRET) »

**TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Maire,

Yves BOSCARDIN